

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2025

LUTTER CONTRE LES PANNES D'ASCENSEURS NON PRISES EN CHARGE - (N° 704)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 51

présenté par

Mme Le Meur et M. Pierre Cazeneuve

à l'amendement n° 23 de M. Philippe Brun

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.